



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 52
Séance du vendredi 07 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 07 octobre à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur BALDOVINI Antony a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19

Présents : 12

Nombre de membres en exercice : 19

Représentés : 06

Absents : 01

Membres présents : BALDOVINI Antony, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à Marie-Ange PERGOLA), LUCIANI Dominique (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI), PISTORES RAMAZOTTI Jeanne (Pouvoir à Marie Laure MAIORE), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Jean CORONA)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 30 septembre 2022

Date d'exécution : 13 octobre 2022

Date de publication : 13 octobre 2022

Objet : MISE EN ŒUVRE DU REFERENTIEL M.57 – ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL

Le président rappelle que par délibération N° 2021 – 41 en date du 24 juin 2022, le conseil municipal a approuvé le déploiement anticipé de l'instruction budgétaire et comptable, le référentiel M. 57, à compter du 1er janvier 2023.

Il précise que la mise en œuvre de cette nouvelle version de l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes rend nécessaire le remplacement de la totalité des logiciels acquis par la commune auprès de la SITEC en 2014.

Il propose de retenir l'offre de la SITEC, actuel prestataire de la commune, pour l'achat de nouvelles solutions numériques pour un coût hors taxe de 7 682, 95 €.

Il indique que cette acquisition est susceptible d'être aidée par la Collectivité de Corse à hauteur de 60 % au titre de la Dotation Quinquennale.

Le plan de financement de l'opération s'établirait ainsi qu'il suit :

Financiers	Taux	€
Collectivité de Corse - Dotation Quinquennale	60%	4609,77 €
Autofinancement	40%	3073,18 €
	100%	7682,95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- 18 voix pour,
 - 0 voix contre,
 - 0 abstention,
- D'approuver la proposition du président,
 - D'autoriser l'acquisition auprès de la SITEC, pour un coût de 7 682, 95 € HT, des nouvelles solutions numériques nécessaires au passage à l'instruction budgétaire et comptable M. 57,
 - D'approuver le plan de financement de cette opération ;

Dit que la dépense correspondante sera correspondante sera portée budget de la commune par délibération budgétaire modificative.

Délibération N° 2022 – 52 : MISE EN ŒUVRE DU REFERENTIEL M.57 – ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à M.L. MAIORE	X				 Marie Laure MAIORE
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Jean CORONA	X				 Jean CORONA
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				PO Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	X				 Marie-Ange PERGOLA
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

